



Comité social d'administration du 23 mai 2023

Compte rendu syndical CGT-FSU-SUD

Secrétaire adjoint de séance : Stéphanie DAP (UNSA)

Élus présents : 8 (dont les élus CGT-FSU-SUD)

Point 1 - Régime indemnitaire des personnels BIATSS - Revalorisations et ajustements (pour avis)

Sur ce point, il nous est demandé de nous prononcer sur deux points.

– L'anticipation calendaire de l'extension aux personnels BIATSS contractuels de la revalorisation indemnitaire, initialement prévu pour septembre 2023 (décembre 2022 pour les titulaires). L'établissement fait le choix de devancer cette date du 1er septembre 2023 pour les personnels contractuels et de la porter au 1er juillet 2023.

– Une revalorisation du RIFSEEP des catégories C et des personnels de bibliothèque, l'établissement faisant le choix d'arriver à la valeur de référence 2027 en avance.

Vote

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

Explication de notre vote : Même si nous sommes contre le système de primes, nous ne voulons pas que les personnels soient impactés négativement.

Point 2 - Règlement du Comité Éthique Scientifique et Pédagogique (CESP) (pour avis)

Le code de la santé publique oblige à créer ce comité pour donner un avis sur les projets pédagogique concernant les dons des corps à la suite du scandale de 2020 portant sur le charnier de l'université Paris-Descartes. C'est le décret (2022-719, article R1261) qui fixe le nom et les compétences du comité.

Vote

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

Explication de notre vote : pas de difficultés sur ce point, vote pour.

Fin de la séance



Comité social d'administration exceptionnel du 30 mars 2023 (16h)

Compte rendu syndical CGT-FSU-SUD

Les élus ont été reconvoqués à la suite du vote unanimement contre du point 13 du CSA du 9 mars 2023

Secrétaire adjoint de séance : Nicolas Dorkel (CGT-FSU-SUD)

Déclaration des organisations syndicales représentées au CSA de l'université de Lorraine

Madame la Présidente,

Vous nous avez convoqués pour un CSA exceptionnel le jeudi 30 mars de 16h à 17h, alors que plusieurs d'entre nous, membres du CSA et de la formation spécialisée, seront en formation. Cette convocation fait suite à un vote unanimement défavorable lors du CSA du 9 mars dernier sur le tableau de mouvement académique AENES que vous nous avez présenté. Par ce vote, nous nous sommes opposés au fait que seuls 4 postes sur 44 soient publiés.

Or, le document que vous présentez pour ce CSA exceptionnel est identique à celui présenté en CSA le 9 mars, même s'il est accompagné d'un document qui se veut explicatif mais n'apporte pas de modifications sur la proposition de publication. Nous considérons que notre position du 9 mars n'a pas été entendue et qu'il n'y a donc aucun dialogue social sur cette question.

Nos propositions pour sauver le corps des AENES qui est en danger sont les suivantes.

- Nécessité d'une publication des postes au niveau académique AMIA, ainsi que sur la PEP.
- Anticipation des départs en retraite afin de permettre et d'inciter des mobilités intra académique.

Nous maintenons notre demande d'un groupe de travail sur la question qui n'a pas eu de réponse lors du dernier CSA. Nous demanderons probablement la tenue d'un CSA exceptionnel sur ces questions, ainsi que le prévoit l'article 7 de notre règlement.

Les élu·es des listes UNSA, CGT-FSU-SUD, SGEN-CFDT

La présidente prend note de la déclaration intersyndicale, explique la nouvelle proposition qui est, en plus de documents d'explications, la même proposition qu'au CSA précédent. Elle explique qu'elle et son équipe n'ont pas de pistes supplémentaires pour faire évoluer le point et elle rappelle qu'elle est ouverte à toute information. Elle valide, avec la VP RH, la création d'un groupe de travail.

Point 1 - Mouvement académique AENES 2023 (avis)

Vote

Abstention : 0

Contre : 10

Pour : 0

Explication de notre vote : position inchangée, vote contre.

Fin de la séance à 16h16.